

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 392

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 25

À l'alinéa 13, après le mot :

« redevance »,

insérer le mot :

« spéciale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.